

Le barème ci-après définit le montant de la participation des familles à l'acquisition de l'OrdiLib' en fonction du quotient familial annuel :

Tranches	QF annuel	Participation famille
A	Inférieur à 3000 €	30 €
B	3000 € ≤ QF < 4800 €	60 €
C	4800 € ≤ QF < 7200 €	120 €
D	7200 € ≤ QF < 9600 €	240 €
E	9600 € ≤ QF < 12 000 €	360 €
F	QF ≥ 12 000 €	480 €

Le Quotient Familial est calculé à partir de l'avis d'imposition 2010 (portant sur les revenus 2009) selon la formule suivante : $\text{Quotient familial} = \text{revenu imposable} / \text{nombre de parts}$.